

DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Il faut protéger ceux qui défendent les droits des autres

Index AI: ACT 51/07/95

Dans le monde entier, les défenseurs des droits de l'homme sont sans protection, avec leur seul courage et leur seule détermination pour les aider à survivre. Pendant ce temps, quelques gouvernements tentent, aux Nations unies, de porter atteinte au droit même de ces personnes de défendre les droits des autres.

« Depuis plus de dix ans, les gouvernements du monde entier débattent d'une déclaration des Nations unies visant à reconnaître et à renforcer l'action des défenseurs des droits de l'homme. Et pourtant, un petit groupe de gouvernements a introduit des amendements visant à limiter considérablement les activités de ces militants », a déclaré Amnesty International, jeudi 12 octobre 1995, à l'occasion du lancement d'une semaine d'action qui cherche à mettre en lumière le statut précaire des défenseurs des droits de l'homme.

« Les droits de ces surveillants des droits de l'homme, qui, partout, luttent au niveau local pour défendre les personnes exposées aux violations perpétrées par les États, doivent être protégés de toute urgence, a ajouté l'Organisation. Ils ont trop souffert en défendant les droits des autres pour que des États connus pour leurs violations des droits de l'homme leur portent atteinte. »

Dans de nombreux pays, les défenseurs des droits de l'homme (qui sont souvent des avocats, des journalistes, des dirigeants d'organisations paysannes, des syndicalistes, des étudiants ou des proches de victimes) risquent de subir la censure gouvernementale ou la restriction de leur liberté de mouvement, d'expression ou d'association ; ils risquent d'être assassinés pour avoir organisé des manifestations, ou bien d'être emprisonnés ou victimes d'une "disparition" pour avoir mené des enquêtes. Ils reçoivent des menaces de mort, sont mis sur écoute téléphonique, leur domicile est surveillé et leur famille subit des manœuvres d'intimidation.

Au Nigéria, par exemple, œuvrer pour les droits de l'homme signifie que vous devez vous attendre à des attaques à la bombe et à être emprisonné et jugé pour des infractions passibles de la peine de mort. Depuis des années, Beko Ransome-Kuti, membre fondateur du Committee for the Defence of Human Rights (CDHR, Comité nigérian de défense des droits de l'homme) et président de la Campaign for Democracy (CD, Campagne pour la Démocratie), Chief Gani Fawehinmi, avocat, défenseur des droits de l'homme connu et détracteur du gouvernement, ainsi que Femi Falana, président de la National Association of Democratic Lawyers (NADL, Association nationale des avocats démocrates) ont été visés en raison de leurs actions en faveur de la protection des droits fondamentaux au Nigéria, et détenus à maintes reprises dans des conditions très pénibles. Ces trois hommes ont été arrêtés plusieurs fois au cours de la période tourmentée qui a suivi l'annulation, par le gouvernement militaire, des résultats des élections présidentielles de 1993. Des hommes armés ont tiré sur le cabinet d'avocat de Gani Fawehinmi, blessant grièvement des membres de son personnel ; le domicile de Ransome-Kuti a été la cible d'un attentat à la bombe.

Selon certaines informations, Beko Ransome-Kuti aurait été condamné à la réclusion à perpétuité en juillet 1995, après avoir été reconnu coupable à l'issue d'un procès secret, manifestement inéquitable. En dépit des arrêts en sa faveur de la Haute Cour, il a été emprisonné au secret, parce qu'il a fait savoir au reste du monde que des prisonniers d'opinion, avérés ou probables, avaient été condamnés à mort ou à la réclusion à perpétuité, sur la base de preuves totalement inadéquates et à

l'issue de procès militaires secrets.

En Colombie, Soeur Nohemy Palencia, une religieuse catholique, membre actif du Comité civique pour les droits de l'homme du département du Meta, fait partie des nombreux militants de ce groupe qui ont été contraints de quitter la région parce que leur vie était menacée. Depuis que ce comité a été créé, en 1991, pour enquêter sur les violations des droits de l'homme, ses membres n'ont cessé de recevoir des menaces de mort. Au cours des deux premières années, quatre responsables ont été abattus, trois membres ont "disparu", et une clinique associée au comité a été contrainte de fermer ses portes après que ses responsables eurent reçu des menaces de mort.

Lorsque Bao Ge a, en 1994, demandé au gouvernement de la Chine l'autorisation de créer une organisation de défense des droits de l'homme, la réponse a été brutale : il a été arrêté et astreint à trois ans de "rééducation par le travail", sans avoir été inculpé ni jugé. Bao Ge purge actuellement sa peine dans un camp de travaux forcés.

Comme un grand nombre de militants des droits de l'homme en Turquie, Mahmut Sakar est tombé sous le coup de la législation qui proscrit le "séparatisme" dans son pays. En 1994, il a été arrêté en même temps que trois autres militants, en raison de la publication par son organisation, l'Association turque pour la défense des droits de l'homme, d'un rapport sur les droits fondamentaux. Il a été par la suite accusé d'appartenir au PKK, groupe armé d'opposition. Suite à la réprobation de la communauté internationale et à l'envoi, par Amnesty International, de délégués qui ont assisté au procès, Mahmut Sakar et sept autres hommes ont été libérés alors qu'ils se trouvaient en détention provisoire. Cependant, Mahmut Sakar est toujours poursuivi pour ses activités en faveur des droits de l'homme.

Un groupe de travail, mis en place en 1985 par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, s'est réuni chaque année pour élaborer une déclaration visant à protéger les droits et libertés des défenseurs des droits de l'homme. Cependant, quelques gouvernements bloquent la progression de ce texte. Lors de la session de 1994, Cuba – soutenu par la Chine et la Syrie, et partiellement par le Mexique – a proposé une longue liste de nouvelles limites à apporter à l'action et aux droits des défenseurs des droits de l'homme.

Les restrictions proposées par Cuba semblent plus destinées à supprimer les droits de l'homme qu'à les soutenir. La proposition de Cuba demande aux défenseurs de « s'abstenir de manipuler l'information et les événements dans le but de ternir l'image ou de diffamer des personnes et des institutions, encourageant ainsi les campagnes de calomnies ».

D'autres pays, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Grèce notamment, ont fait des propositions intéressantes sur un grand nombre de points mais s'opposent aux clauses permettant à des tiers de saisir la justice pour protéger les droits fondamentaux des personnes incapables de se défendre elles-mêmes, les "disparus" par exemple.

Avant la prochaine réunion du groupe de travail, prévue pour début 96, les membres d'Amnesty International vont exercer dans le monde entier des pressions sur leur propre gouvernement et sur d'autres pour que :

- * le projet de déclaration ne soit pas bloqué par des manipulations de procédure ;
- * aucune nouvelle restriction ne vienne s'ajouter aux droits des défenseurs ;
- * un minimum de droits soient garantis aux défenseurs, parmi lesquels :
 - le droit de défendre les droits des autres ;
 - le droit de prôner librement et ouvertement l'action en faveur des droits de l'homme ;
 - le droit de défendre certains ou tous les droits de l'homme ;

- le droit d'obtenir et d'utiliser les ressources nécessaires à leur travail, en collectant des fonds notamment ;
- le droit de communiquer avec les ONG nationales et internationales ;
- le droit de participer à des actions pacifiques pour s'opposer aux violations des droits de l'homme.

Selon Amnesty International, « si ces droits élémentaires ne sont pas maintenus par la communauté internationale, la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme devient vide de sens et fragilise les hommes et les femmes qui agissent au nom de ceux qui se retrouvent sans défense et incapables de se faire entendre au sein de leur société » 1